



INFORMATIONS CNFPT

JUIN 2010

LE COT, OUTIL MAJEUR DU CNFPT POUR SES PARTENARIATS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Lors de son déplacement en Bourgogne, le président du CNFPT a signé un contrat d'objectifs territorialisés (COT) avec la ville de Dijon. Un mois avant, un tel contrat a été signé avec la ville d'Ajaccio. Le 19 juillet prochain Simon Renucci, délégué régional du CNFPT signe un COT avec Emile Zucarelli, président de la communauté d'agglomération de Bastia.

Le COT devient l'outil majeur de partenariat entre le CNFPT et les collectivités locales ou leurs établissements publics. Il permet au CNFPT de répondre mieux aux besoins de la collectivité et d'accompagner ses projets par des actions de formation sur mesure. Les contrats signés concernent majoritairement les grandes collectivités. Environ 80 COT ont été signés par le CNFPT avec les collectivités et leurs établissements.

Le contrat d'objectifs territorialisés, outil de développement des relations avec les collectivités, s'inscrit dans le projet régional de développement. Chaque délégation régionale du CNFPT doit élaborer un projet régional de développement, outil de programmation de la politique régionalisée de formation. Ce projet régional est décliné en projet d'actions triennal. Il sera une déclinaison locale du projet national de développement qui, après une longue période de concertation, sera présenté pour débat au Conseil d'administration du CNFPT, le 7 juillet prochain, et pour décision le 15 septembre lors d'une séance spécifique qui lui sera consacrée.

UN ITINERAIRE DE FORMATION POUR LES ASVP

Les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) sont des agents communaux de la filière technique ou des agents contractuels agréés par le procureur de la République et assermentés devant le Tribunal de police. Ils ne constituent pas un cadre d'emploi de la fonction publique territoriale. Ils verbalisent les infractions au stationnement et à l'arrêt, mais peuvent accomplir d'autres tâches, telles que constater les infractions aux dispositions sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics, la lutte contre les bruits de voisinage, la prévention aux abords des bâtiments scolaires en sécurisant notamment le passage des piétons. Le port d'uniforme n'est pas encadré par un texte réglementaire, le maire reste donc libre de définir leur tenue et les insignes mentionnant leur qualité sous réserve qu'elles ne prêtent pas à confusion avec les uniformes et les insignes réglementaires de la police municipale.

Le CNFPT leur propose une formation en cinq modules, 11 jours au total qui concernent aussi bien leur fonction et leur environnement professionnel que les spécificités liées à leur fonction et notamment des compétences en matière d'accueil et de communication.

INSTALLATION DES FORMATIONS INITIALES DE POLICIERS MUNICIPAUX DE PACA DANS L'ECOLE DE LA POLICE NATIONALE DE FOS-SUR-MER

Sur les 18 000 policiers municipaux, la région Provence-Alpes Côte-d'Azur en compte 3 500. La délégation CNFPT de la région est celle, parmi toutes les délégations du CNFPT qui réalise le plus de formation de policiers municipaux en nombre de jours formation. Ce nombre élevé explique qu'auparavant, la formation initiale des policiers était éclatée sur sept sites différents, certains plus adaptés que d'autres à cette formation qui nécessite des équipements particuliers (dojo, plateau d'évolution pour effectuer des gestes techniques d'interventions professionnels en plus des salles de cours, de restauration et d'hébergement).

Dans le cadre du partenariat avec la Police nationale, le CNFPT a décidé de relocaliser l'ensemble des formations initiales des policiers municipaux de PACA dans l'école de la police nationale de Fos sur mer. Sur place, une équipe pédagogique du CNFPT supervise la formation et assure un lien permanent avec l'équipe de direction de l'école.

En 2010, 12 promotions de gardiens de police municipale, soit 200 agents sont à former ainsi que 6 promotions de chefs de service soit 100 agents et 50 promotions de formation continue obligatoire, soit 850 agents. S'ajoutent à ces formations, des formations préalables à l'armement pour 140 agents ainsi que 2 000 séances d'entraînement au maniement des armes.

LES ENJEUX DE LA FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (SPP)

En 2009, les sapeurs-pompiers représentent un effectif de 249 000 agents sous trois statuts : 39 000 sapeurs-pompiers professionnels, 198 000 sapeurs-pompiers volontaires et 12 000 sapeurs-pompiers militaires.

Les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) accueillent 100% des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels. Ces derniers sont des agents de la fonction publique territoriale comme les 10 900 agents non sapeurs-pompiers qui travaillent dans les services administratifs et techniques de ces établissements publics.

Le CNFPT intervient pour la formation de tous les personnels de statut fonction publique territoriale. La formation de la filière est assurée sur la base d'un guide national de référence qui présente l'ensemble des formations de tronc commun sous la forme d'unités de valeur (UV). Ces UV sont capitalisables tout au long de la carrière, elles jalonnent la progression professionnelle des personnels. Le CNFPT dispose d'agrément pour assurer la mise en œuvre d'un certain nombre de ces UV. En outre, les délégations régionales réalisent de nombreuses actions de formation « hors référentiel » pour les sapeurs-pompiers professionnels.

En ce qui concerne les préparations aux concours, le CNFPT assure celle du concours interne de lieutenant, entièrement réalisée en FOAD (formation ouverte et à distance) sur la plateforme du CNFPT.

Pour le concours interne de major, l'établissement assure la préparation à l'épreuve de résumé de texte et contribue à celle du « cas concret opérationnel ».

Pour le concours de capitaine et l'examen professionnel de major, s'agissant d'une admission sur dossier, le CNFPT propose une méthodologie de rédaction de lettre de motivation. A la demande des SDIS, plusieurs délégations régionales du CNFPT ont mis en place des formations présentielles de préparation aux épreuves orales pour l'ensemble des concours et examens professionnels.

La mise en place, en 2006, d'un examen professionnel de commandant a amené le CNFPT à proposer une démarche de préparation aux épreuves par une formation à distance sur deux années : la première année étant une phase d'autoformation sur des connaissances fondamentales de la fonction publique (statut, budget, marché public, management) et la seconde année conjugue de la formation à distance et des journées de regroupement sur des éléments plus spécifiques au fonctionnement des SDIS.

Actuellement, la première phase a été mise à la disposition de l'ensemble des délégations régionales.

LE PARTENARIAT AVEC LES SDIS SE STRUCTURE A TRAVERS LES COT

Deux délégations régionales ont signé récemment un COT avec des SDIS : la délégation Rhône-Alpes Lyon avec le SDIS du Rhône et celle de la Grande couronne avec le SDIS des Yvelines.

Le SDIS du Rhône, qui emploie 1 600 agents a fixé trois objectifs à ce contrat : accompagner le parcours des agents en maintenant leur employabilité ; favoriser le développement d'une culture partagée inter-filières et inter-services et développer la fonction managériale. En ce qui concerne le partenariat avec le SDIS des Yvelines, les axes principaux retenus sont les suivants : déployer des formations à distance, accompagner la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et développer les compétences managériales des cadres.

PREPARATION 2009 – 2010 DU CONCOURS DE LIEUTENANT : PREMIERS ELEMENTS DE BILAN

47 candidats ont été admis au concours interne de lieutenant de sapeurs-pompiers. 26 ont suivi la préparation à distance 2009 – 2010 et 9 celle de l'année précédente ce qui donne un taux de réussite élevé sur deux années.

Pour la session de préparation 2010 – 2011, 664 inscriptions ont été enregistrées par la délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur qui gère cette formation. Après les tests de positionnement qui ont eu lieu du 2 au 4 juin, la nouvelle formation va démarrer sur la plateforme Formadist.

LE CYCLE SUPERIEUR DE MANAGEMENT DE L'INET EN VOIE DE « MASTERISATION »

En 2010, le cycle supérieur de management de l'INET, créé en 1984, accueille sa 44e promotion. Depuis 25 ans, 1 200 cadres territoriaux ont suivi ce cycle, produit phare de la formation continue dispensée par l'INET qui a contribué, pour de nombreux cadres territoriaux, à accéder aux plus hautes fonctions.

Pour autant, et malgré sa notoriété auprès des professionnels territoriaux, son absence de reconnaissance universitaire pourrait le fragiliser. Il se trouve de plus en plus en concurrence avec des masters délivrés par des universités ou des masters spécialisés des grandes écoles qui attirent des cadres territoriaux de plus en plus nombreux.

Pour cette raison, une habilitation du CSM au niveau de master 2e année a été obtenue par l'université de Versailles – St-Quentin-en-Yvelines, université qui coopère avec le CNFPT pour la mise en œuvre de ce cycle.

Il s'agit du premier master d'université produit par le CNFPT. Il s'agit également d'une reconnaissance pour le cycle piloté par l'INET ainsi que pour les stagiaires.

La « mastérisation » introduit peu de changement dans le pilotage du cycle : l'architecture pédagogique est peu modifiée, l'ouverture internationale est plus accentuée et une évaluation individuelle en fin de cycle est instaurée, qui conditionne la délivrance du master.

LA FORMATION SPECIFIQUE DES AGENTS DES ROUTES ET DE LA VOIRIE

110 000 agents, soit 6,3% des emplois territoriaux (le transfert total des agents de l'Etat n'est pas terminé) sont affectés dans les services de voirie, ports, signalisation, éclairage, chauffage, stationnement et télécommunication.

Sur sept métiers relevant de la famille « Infrastructures », cinq concernent les routes et la voirie : ingénieur infrastructures, technicien en voirie, conducteur de travaux, surveillant de travaux, agent d'entretien. Les agents des routes interviennent sur les routes départementales, les tunnels, les ouvrages d'art.

Compte tenu des nombreuses évolutions qui touchent ce secteur, (et notamment le transfert des compétences, des services et des personnels de l'Etat, le passage du « comment faire une route ? » à « pourquoi faire une route ? »), le CNFPT travaille sur une offre de formation renouvelée en direction de ces agents.

Ces agents ne connaissent pas toujours bien le CNFPT et leurs anciennes pratiques de formation les ramènent encore souvent vers les Centres techniques de l'Etat (CETE).

Le CNFPT propose dans son offre de prendre en compte le développement durable y compris dans la manière de concevoir la formation, d'introduire la mixité des publics urbains et route et de concevoir des actions en commun avec les structures ayant pris la suite des CETE. Une concertation sur cette coopération est également en cours avec l'Association des départements de France.